



STOP AU MÉPRIS DES RÈGLES !

Une fois encore, la cheffe d'établissement s'est illustrée en s'affranchissant d'une réglementation pourtant claire et stricte dont la finalité est de garantir une équité et une transparence dans la mise en place des procédures.

Hier, **FO Justice** apprenait **avec stupéfaction** qu'un agent a été positionné sur la formation ELSP qui prendra effet lundi 2 mars, sans évaluation préalable, par un jury constitué pour l'occasion, tel que le prévoit la doctrine ESP de février 2025.

CETTE ATTITUDE DÉLIBÉRÉE EST INACCEPTABLE ET S'OPPOSE AUX PRINCIPES DICTÉS PAR LA DOCTRINE.

LES RÈGLES ONT ÉTÉ INTENTIONNELLEMENT IGNORÉES !

Au-delà de l'incompréhension légitime des personnels, cette décision arbitraire divise les agents et génère des tensions qui portent atteinte à la sérénité ainsi qu'au climat de travail.

FO Justice dénonce l'absence d'appel à candidature qui prive les agents intéressés de la possibilité de postuler et de se projeter dans un déroulement de carrière ambitieux.

FO Justice dénonce l'opacité totale et l'absence de sélection.

Cette attitude rappelle malheureusement des pratiques actuelles marquées trop souvent par l'absence d'appels d'offre sur des postes rendus vacants et des affectations « surprises ».

Madame la cheffe d'établissement, comment pouvez-vous exiger de vos personnels une attitude professionnelle irréprochable et un respect des règles alors même que vous refusez de vous conformer à une réglementation que vous feignez d'ignorer ?

Face à ce manquement grave, **FO Justice** est intervenu expressément auprès de la Direction Interrégionale afin de dénoncer ces pratiques non réglementaires, discriminantes, et d'exiger un rappel ferme à la règle.

N'EN DÉPLAISE À LA CHEFFE D'ÉTABLISSEMENT, LES RÈGLES SONT FAITES POUR ÊTRE RESPECTÉES.

LA PRISE DE POSITION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE EN EST LA MEILLEURE DÉMONSTRATION !

Un appel à candidature, suivi d'une évaluation seront bien mis en place !

FO Justice se félicite de ce revirement de situation qui renoue avec un traitement équitable et redonne espoir aux potentiels candidats lesquels auront enfin l'opportunité d'exposer leurs compétences et leurs motivations.

MADAME LA CHEFFE D'ÉTABLISSEMENT, VOUS PUSSEZ LE RAISONNEMENT À SON PAROXYSMES EN DÉSIGNANT LE REPRÉSENTANT FO JUSTICE COMME SEUL RESPONSABLE. OR, VOTRE CONSCIENCE PROFESSIONNELLE DEVRAIT VOUS APPELER À DAVANTAGE DE RAISON, DE DISCERNEMENT ET SURTOUT À VOUS REMETTRE EN QUESTION !

VOS PROPOS NE SONT PAS DIGNES D'UNE CHEFFE D'ÉTABLISSEMENT RESPONSABLE !

Le favoritisme, l'impatience et l'application partielle ou aléatoire des textes ne sauraient constituer une méthode de gestion acceptable de la part d'un chef d'établissement dont le statut impose équité, impartialité et neutralité...

...QUE VOUS ÊTES LOIN D'HONORER !

FO Justice sera toujours aux côtés des personnels pour défendre les intérêts collectifs et dénoncer des pratiques qui les priveraient de leurs droits essentiels.

